



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 03 AVRIL 2024**

Dossier 11 - Ajustement de l'organisation du Temps de travail dans le cadre de la mobilisation des services municipaux pour l'accueil des Jeux Olympiques de Paris 2024

Suite à nos diverses remarques en séances préparatoires nous notons l'effort fait par l'administration de précisions sur les directions et les métiers impactés et mobilisés dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques.

Nous vous avons demandé une clarification par l'établissement d'une liste des métiers ou des missions qui seront concernées par ces réaménagements. Ces ajustements proposés vont dans le bon sens.

Pour autant, aujourd'hui nombre de service ont déjà communiqué auprès de leurs agents en leur disant qu'ils ne pourront pas prendre leurs congés durant la période des Jeux Olympiques et qu'ils doivent être mobilisés pour l'arrivée de la flamme olympique. Nous demandons à la DRH d'être attentive sur ce sujet envers chaque direction car cela peut être source de tensions.

Pour rebondir sur le sujet de la rémunération des agents sur cette période de forte activité, nous rappelons Stanislas GUERINI vient d'annoncer l'octroi de primes pour les fonctionnaires mobilisés durant l'organisation des Jeux Olympiques en fonction du degré d'implication des agents et de l'impact de l'évènement sur leur métier, notamment suite à des menaces de mouvement de grèves de nombreux syndicats.

Il a été décidé de primes pouvant aller de 500 euros à 1500 euros.

Vous nous avez précisé en début de séance, M. Le Président, que l'administration appliquerait ce dispositif. Nous serons attentif à sa mise en œuvre effective.

Devons nous, nous aussi, poser un préavis de grève pour obtenir cette compensation financière déjà accordée et validée par le ministre lui même au niveau national ?